

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 6 février 2025 à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, Maire, sur convocation en date du 31/01/2025.

Nombre de conseillers en exercice : 9 – Quorum : 5

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : JUGUET Yann (procuration à Céline PICHON), MARION Pierre-Alain.

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis.

Approbation du dernier procès verbal à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Devis d'assistance technique de la station d'épuration
2. Aménagement des abords de l'école inclusive : acquisition de terrain
3. Aménagement des abords de l'école inclusive : devis du géomètre pour le bornage du terrain à acquérir
4. Devis nouveaux raccordements eau et assainissement

POINT A VOIR

- Demande des locataires de l'ancien presbytère.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR

1. Devis d'assistance technique de la station d'épuration

Mme le Maire présente le devis de M. JL Nicod pour le contrat d'assistance technique 2025 de la station avec entretien du surpresseur, le montant s'élève à 1716€ TTC (1534€ TTC en 2024, hausse de 11.9%).
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la prestation.

*Délibération n°2025-FEV-1 télétransmise en sous-préfecture le : 13 février 2025
Publiée sur le site internet de la commune le : 13 février 2025*

Mme le Maire présente le devis de M. JL Nicod pour le contrat d'assistance technique 2025 de la station avec entretien du surpresseur, le montant s'élève à 1716€ TTC.
Exposé de Mme le Maire entendu et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la prestation.

2. Aménagement des abords de l'école inclusive : acquisition terrain

Mme le Maire explique que pour le projet d'aménagement et de sécurisation aux abords de l'école inclusive, il est opportun d'acheter à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté une partie de la parcelle cadastrée ZE0013 le long de la RD333 (Grande rue).
L'association a donné son accord pour une vente du terrain à l'euro symbolique. La superficie approximative est de 245 m². Les frais de notaire sont à la charge de la commune.
Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de ce terrain et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer l'acte de vente auprès de Maître Vuillaume, notaire à Levier.

*Délibération n°2025-FEV-2 télétransmise en sous-préfecture le : 13 février 2025
Publiée sur le site internet de la commune le : 13 février 2025*

Mme le Maire explique que pour le projet d'aménagement et de sécurisation aux abords de l'école inclusive, il est

opportun d'acheter à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté une partie de la parcelle cadastrée ZE0013 le long de la RD333 (Grande rue) en rouge sur le plan ci-dessous. L'association a donné son accord pour une vente du terrain à l'euro symbolique. La superficie approximative est de 245 m². Les frais de notaire sont à la charge de la commune.



Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de ce terrain et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer l'acte de vente auprès de Maître Vuillaume, notaire à Levier.

3. Aménagement des abords de l'école inclusive : devis du géomètre pour le bornage du terrain à acquérir

Mme le Maire informe que le devis du géomètre-expert, Cabinet Coquard, s'élève à 2206.80€ TTC incluant la division et le bornage de la parcelle à acquérir ainsi que la délimitation le long de la RD333. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis du géomètre-expert.

*Délibération n°2025-FEV-3 télétransmise en sous-préfecture le : 13 février 2025
Publiée sur le site internet de la commune le : 13 février 2025*

Mme le Maire informe que pour pouvoir acquérir la petite portion de terrain issue de la parcelle ZE0013 (délibération n° 2025_JANV_2) la parcelle doit être divisée et bornée. Le devis du géomètre-expert, Cabinet Coquard, s'élève à 2206.80€ TTC incluant la division et le bornage de la parcelle à acquérir ainsi que la délimitation le long de la RD333. Exposé de Mme le Maire entendu et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis du géomètre-expert.

4. Devis nouveaux raccordements eau et assainissement

Suite à l'accord de deux permis de construire (rue de la Vierge et rue de l'Eglise) et au dépôt de deux nouvelles demandes rue des Tours, la commune doit amener l'eau potable et installer des tabourets d'assainissement en limite de propriété. Les entreprises TPRG et TP Benetruy ont été sollicitées, nous attendons les devis, la décision est reportée à la prochaine réunion de conseil municipal.

POINT A VOIR

- Demande des locataires de l'ancien presbytère : Mme le Maire fait part de la relance des locataires du 1^{er} étage de l'ancien presbytère quant au remplacement de la baignoire par une douche. Elle informe le conseil municipal qu'aucune aide publique n'est envisageable pour ces travaux. Le conseil municipal, en vue de la préparation des budgets, décide de solliciter plusieurs artisans pour des devis.

Mme le Maire profite de l'occasion pour présenter le bilan locatif des deux dernières années et informe qu'il sera à réaliser chaque année pour une meilleure vision.

Bilan du locatif 2024 Presbytère :

Loyers (hors charges) : 12113.94€

Dépenses de fonctionnement : 1627.93€ (interventions chauffagistes, remplacement des joints de fenêtres)

Dépenses d'investissement : 7117.31€ (réfection zinguerie)

Bilan du locatif 2023 Presbytère :

Loyers (hors charges) : 11608.68€

Dépenses de fonctionnement : 1223.52€ (interventions chauffagistes, recherche et réparation fuite)

Bilan du locatif 2024 Mairie :

Loyers (hors charges) : 4884.00€

Dépenses de fonctionnement : 459.00€ (diagnostics performance énergétique)

Bilan du locatif 2023 Mairie :

Loyers (hors charges) : 4800.00€

Dépenses d'investissement : 6824.69€ (porte garage, fenêtres, répétiteur alarme incendie)

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Réunion chapelle du 6/02/2025 : La réunion du jour a permis de définir le cahier des charges à respecter pour la construction et l'aménagement de la chapelle.
- Mme le Maire informe que la cérémonie des anciens combattants AFN aura lieu cette année à Villeneuve d'Amont le dimanche 27 avril en matinée.
- Bulletin municipal : deux erreurs se sont glissées dans le dernier bulletin annuel. Le coût de réalisation de l'assainissement au stade est de 14640.76€ et non 1464.76€. Concernant l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du village au carrefour RD72/RD333 l'entreprise Colas s'est vu attribuée le marché pour un montant de 352700.40€ TTC et non 35700.40€.
- Lampe de rue : M. Mercier signale un lampadaire en panne, l'entreprise Blanche sera contactée.
- Réclamation : un chemin privé aurait été détérioré lors du passage d'engins forestiers pour des travaux dans une parcelle communale. La demande est transmise à l'ONF.
- Remerciements de Mme Fleury et de ses enfants pour le prêt de la salle et l'aide des élus à lors des obsèques de son époux.
- Prochains conseils : 13 mars 2025 et 27 mars 2025 (vote des budgets).

La séance est levée à 22h00.

Jean-Louis GODARD,
Secrétaire de séance



Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont



